

**Zone H.17**

Dernière mise à jour :  
18-juil-16

Ces informations sont communiquées à titre indicatif uniquement et ne représentent que le portrait de la réglementation de la zone concernée au moment de l'impression. Les usages, zones et autres dispositions présentes sur ce document peuvent être modifiés en tout temps et n'ont donc aucune valeur légale.



Catégorisation principale de la zone	Secteur densité moyenne à haute Georges V
Zone sujette à un PIIA	Non
Zone sujette à un PPCMOI	Non
Zone sujette à un PAE	Non
Zone sujette à un règlement sur les usages conditionnels	Non
Zone sujette à un PPU	Non

Classes d'usages autorisés		H2	H3	H4														P1		
Usages spécifiquement autorisés																				
Usages spécifiquement prohibés																				



Implantation du bâtiment principal		Zone H.17
<b>Mode d'implantation</b>		
Isolé		•
Jumelé		•
Contigu		•
<b>Marges</b>		
Avant (min. / max.)		2 / -
Latérales (min. / max.) - sauf jumelé et contigu		2 / -
Arrière (min.)		2 / -
<b>Taux d'implantation - Coefficient d'emprise au sol CES (min. / max)</b>		0.20 / 0.60
<b>Caractéristiques du bâtiment principal</b>		
<b>Hauteur du bâtiment</b>		
En étages: RDC = 1 étage (min. / max.)		2 / 5
En mètres (min. / max.)		6 / 21
<b>Dimensions du bâtiment</b>		
Surface minimale d'implantation en m <sup>2</sup>		49
Frontage (min.)		7
Profondeur (min.)		7
<b>Nombre de logements par bâtiment (min. / max.)</b>		2 / 75
<b>Normes de lotissement</b>		
Superficie du terrain - m <sup>2</sup> (min.)		140
Frontage du terrain (min.)		7
Profondeur du terrain (min.)		20
<b>Usages accessoires à l'habitation</b>		
Activité professionnelle à domicile		
Logement supplémentaire		•
Location de chambres		
Gîte touristique		
<b>Usages accessoires au commerce</b>		
Logement		
<b>Dispositions particulières</b>		
Usage mixte		
Usage multiple		
Entreposage extérieur		
Projet intégré		

Notes / Commentaires

**Détails sur les classes d'usages autorisés et sur les usages spécifiquement autorisés et prohibés pour la zone H.17**

Classes d'usages autorisés dans la zone H.17	
H2	Habitations bifamiliales
H3	Habitations trifamiliales
H4	Habitations multifamiliales
P1	Parcs et espaces verts

Classes d'usage autorisés dans la zone H.17		Code	Description des usages autorisés dans la zone H.17
H2	Habitations bifamiliales	H2	Bâtiments comprenant 2 logements sur un même terrain. Ces habitations peuvent comporter des logements superposés ou juxtaposés
H3	Habitations trifamiliales	H3	Bâtiments comprenant 3 logements sur un même terrain. Ces habitations peuvent comporter des logements superposés ou juxtaposés
H4	Habitations multifamiliales	H4	Bâtiments comprenant 4 logements ou plus, superposés ou juxtaposés sur un même terrain. Lorsque ces habitations sont autorisées dans une zone donnée, le nombre maximum de logements que peut comporter un bâtiment est indiqué à la grille des spécifications correspondante
P1	Parcs et espaces verts	P101	Parcs, espaces verts, espaces publics, terrains de jeux, incluant les équipements et installations sportifs, les modules de jeux, les bâtiments de services (bloc sanitaire, vestiaire, poste d'accueil).
P1	Parcs et espaces verts	P102	Jardins communautaires.
P1	Parcs et espaces verts	P103	Parc-nature et espaces de conservation, incluant les activités d'interprétation du site.